



**CSASD du 14/03/24**  
**Département de l'Hérault**  
**Déclaration liminaire du **SNALC****

Mesdames Messieurs les membres du CSA-SD,

Après le feuilleton des changements successifs de ministres de l'Éducation nationale, le SNALC attendait avec impatience mais sans grande illusion, le positionnement de la ministre sur la Réforme du choc des savoirs au collège et l'organisation des groupes. Nous ne sommes donc pas déçus. Comme on pouvait s'y attendre, la dimension idéologique et sémantique l'a emporté dans le débat. Les postures des uns et des autres ont occulté l'essentiel, l'intérêt des élèves, et ont relégué au second plan ce qui préoccupe réellement les collègues : les moyens horaires, les conditions de mise en œuvre, les emplois du temps, la liberté pédagogique. Au 1<sup>er</sup> septembre prochain, la question ne sera pas de savoir si le groupe est « de niveau, de besoins ou de compétences », mais de savoir s'il est tout simplement possible d'organiser l'année scolaire en français et en mathématiques. La conclusion hypocrite émanant des concertations syndicales laisse le SNALC désabusé : en théorie, le ministère continue de s'entêter dans un schéma irréalisable sur le terrain : des groupes sur la totalité de l'horaire, avec une révision de la composition de ces groupes plusieurs fois pendant l'année, sans se préoccuper de l'organisation hebdomadaire, partant du principe qu'on se réunira tous les quatre matins pour changer les groupes.

Le **SNALC** a pourtant averti tous les ministres de l'Éducation nationale qu'il a pu rencontrer ces derniers temps : cette double contrainte crée une usine à gaz qui aura des conséquences invraisemblables en termes de conditions de travail, d'emploi du temps et de progression pédagogique sur l'année. Peine perdue : les annonces politiques conjuguées à l'idéologie priment sur la réalité des établissements et sur la crise des recrutements, particulièrement marquée en français et en mathématiques. Voulant ménager la chèvre et le chou, pour éviter de désavouer ouvertement la réforme portée par l'actuel Premier ministre, la ministre a toutefois expliqué qu'il serait désormais possible de déroger à ce principe, en ouvrant la possibilité d'avoir des moments où les élèves seront regroupés par classe au cours de l'année. Pour le **SNALC**, c'est encore plus déstructurant et compliqué en termes d'organisation que la version précédente. Ce sont les collègues enseignants et chefs d'établissement qui vont, une fois de plus, devoir gérer l'injonction contradictoire : obéir à un ordre impossible à réaliser, ou se voir reprocher d'avoir été réalistes et pragmatiques. Que deviennent d'ailleurs les heures de financement de groupes, si ceux-ci sont finalement moins nombreux que prévus ? À chaque établissement de décider ??? Le choix laissé aux chefs d'établissement sape un peu plus le caractère national d'une Éducation qui est de plus en plus locale, avec le risque d'inégalité dans les conditions d'apprentissage d'un établissement à l'autre. Il faudra aussi remonter un document au rectorat pour expliquer l'organisation retenue dans le collège : les rectorats n'ont-ils pas autre chose à faire de leur temps ? Les problèmes de dotation horaire demeurent. Les modifications présentées ne nous semblent rien changer sur le fait que de nombreux établissements doivent prendre sur leur marge horaire (et donc les dédoublements actuels, les options...) pour constituer ces groupes.

La solution d'ores et déjà envisagée est de faire de cette dérogation... la norme. Cela revient, mais sans le dire, à enterrer purement et simplement la mesure. Retour à un fonctionnement à l'année de classe entière avec quelques heures en demi-groupes. Comment se fera la prise en compte des rythmes d'apprentissage des élèves ? Plus personne ne s'en préoccupe. L'essentiel est que le mot « niveau » ait été « annulé » du discours, la posture est sauve. Ceux-là même qui hurlaient au tri social n'auront obtenu qu'à le renforcer, en ouvrant un boulevard toujours plus grand au privé. De même, du renforcement de l'EMC et du théâtre, il n'est plus question. Les idées de réforme semblent proposées au moment où elles fument, dans un amateurisme total, sans réelle connaissance du terrain.

Le **SNALC** accuse donc le ministère d'avoir saboté sa propre mesure, en n'ayant ni expertisé, ni mis les moyens horaires et humains suffisants, ni écouté les lanceurs d'alerte que nous sommes. La question des élèves en difficulté est désormais bien loin : le **SNALC** prédit que d'ici deux ans, le volontarisme politique aura été digéré par l'« autonomie de l'établissement ». Resteront des contraintes inutiles à certains endroits, des élèves pas mieux aidés et, dans certains cas, on peut le craindre, des heures de soutien, de dédoublements et d'options qui auront définitivement disparu.

Le **SNALC** prend donc acte de l'impossible réforme du collège, lieu qui cristallise pourtant bien des difficultés liées à une hétérogénéité exacerbée et à l'orientation des élèves., notamment dans notre département où de nombreux collèges présentent un IPS faible, voire très faible. Ce lamentable fiasco est le résultat de réformes bricolées à la va-vite, sans réelle concertation avec les principaux intéressés, et sans anticipation sur les conditions matérielles de leur mise en place. Mais il est vrai qu'un tel processus demande du temps et une vision sociétale dont nos politiques, aveuglés par le temps électoral, semblent désormais dépourvus.

Le **SNALC** constate aussi que la gestion des ressources humaines à l'Éducation nationale continue d'être une catastrophe. L'annonce ministérielle intervient après les CA qui ont voté les répartitions de moyens. Quel mépris pour le travail accompli et à refaire ! ? Et que dire des collègues dont les disciplines ont été impactées par les DGH insuffisantes ? L'exemple de la technologie est édifiant : presque la moitié des mesures de carte scolaire prévues le sont dans cette discipline, malgré le fait que dans nombre de collèges, on ait sacrifié des groupes pour sauver le poste, malgré aussi des compléments de service pour les collègues de cette discipline abandonnée, alors que le **SNALC** réclamait le retour de l'heure supprimée en 6è ! tout ça pour une réforme finalement avortée ... N'était-il pas plus pertinent et efficace d'anticiper en tenant compte du calendrier des établissements ? Comment espérer dans ces conditions que les personnels ne se sentent pas méprisés ? Concernant la carte scolaire du collège de la rentrée 2024, on observe près de 60 compléments de service donnés, dans des disciplines qui ne sont ni rares ni à horaires réduits. Les BMP se multiplient. Et ce ne sont pas les services fractionnés sur plusieurs collèges qui vont améliorer la situation. Les départs en retraite ne sont pas remplacés : 30 fermetures de postes dans l'Hérault, au profit de BMP ou HSA. On le voit clairement, ce sont bien des ressources qui sont gérées, mais sans humanité.

Enfin, Le **SNALC** constate et condamne l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans un contexte d'inflation encore soutenue. Le **SNALC** demande la revalorisation du point d'indice, des mesures indiciaires et un rattrapage salarial sans contreparties pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et du Supérieur. Le **SNALC** considère que les annonces du président de la République sur une meilleure reconnaissance du « mérite » constituent une diversion, alors qu'on nous prépare une année blanche sur le plan des mesures salariales. Le **SNALC** s'oppose à l'annulation de 700 millions d'euros de crédits dans le budget d'une Éducation nationale exsangue et en totale contradiction avec la réforme annoncée du « choc des savoirs » et les besoins des établissements à IPS faibles, dont certains, dans notre département par exemple, réclament leur entrée dans le réseau d'éducation prioritaire. Il revendique l'abandon du pacte, pour que l'enveloppe budgétaire y correspondant soit reversée dans des mesures générales. Il revendique aussi un travail spécifique pour l'ensemble des contractuels afin de les sortir de la pauvreté forcée dans laquelle l'État les place : fin des temps incomplets imposés pour les AESH, élaboration d'une grille indiciaire pour les AED, perspectives d'avancement pour tous, création de corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AED et les AESH.

L'analyse du **SNALC** n'a pas changé : la crise d'attractivité que connaissent la plupart de nos métiers est due en grande partie au manque d'attractivité salariale et à la baisse de pouvoir d'achat depuis plusieurs décennies. Les économies court-termistes faites par nos gouvernants sur notre dos fragilisent notre société tout entière, et seront à terme très coûteuses. C'est pourquoi il sera mobilisé le 19 mars, aux côtés des organisations syndicales de la fonction publique.

Je vous remercie pour votre écoute.